

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

Réunion du 15 mai 2001

Le Comité Syndical s'est réuni en session ordinaire, le quinze mai deux mille un à dix-huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.

Présents :

ALEXANDRE Jacques – BEGUE André – BEL Jean-Marie - BERNET Jacques – BISSON Yves
- BLOC François – BLONDE Marc – BOLHINGER Serge - BOUR Daniel – BOURDEAUX
Alain - BOUROUH Jean-Claude - BOURQUENEZ André – BOURQUIN Jean-Luc –
BRACONNIER Daniel - BRESSON Bernadette – BRETON Isabelle - BRUCKERT Claude –
BRUNGARD Marcel - BRUNNER Alain – BUHR Bernard - BUTZBACH Etienne – CAULET
Laurent - CAYOT Jean-Michel - CHANE Catherine – CHIRON Maurice - CHOFFIN Laurent -
CODET Christian – COLIN Philippe - CUCHEROUSET Bernard – DARCOT Nicole -
DEMARCHE Jean-Pierre – DEMEUSY Jean-François - DEMOUGE Cyrille – DERMINEUR
René – DEMUTH Robert – DENECKER Christophe - DEVALLAND Jean-Paul – DIDIER Paul
- DINET Monique - DONTEVILLE Gérard - DROUET Jackie – ERNWEIN Jean-Marie –
FISCHER Denis – FLAMANT Jean-François - FLEURY Madeleine – FRACHISSE Hervé -
FRANCK Pascal – GAG Jean-François – GAIDOT Michel - GALLIEN Francine - GALLINO
Ennio – GAPARI Dominique – GARESSUS Christian - GEHENDEZ Marcelle – GEILLER
Mireille - GEORGEOT Gérard – GIRODS Alain – GOTTI Laurent – HARLAY Gérard –
HEILMANN Louis - HERMANN Jean-Marie – HOUMAIRE Joël - HULMANN Nicole -
HUMBERT Renée - HUMBERT Richard - IPPONICH Alain – JABER Samia – JEAND'HEUR
Michel - JOUQUEZ Michel – JOURDIER Eric - KAUFMANN André – KHELOUFI Saïd –
KOCJAN Brigitte - KUNTZ Daniel - LABOUE Danielle – LARMENIER Fabien - LAURENT
Robert – LAVAL Marie-France – LEGUILLON Maurice – MANSUY Anne - MARCJAN
Thierry – MARTIN Jean-Claude - MARTIN Jean-Luc – MAYET Jean-Claude - MENIGOT
Gérard - MICHAU Olivier – MONNIER Marie-Christine –MULLER Pascal – MUNIER Bruno -
NAEGELEN René – NICOLEY Michel - OLIVIER Yves - PAPINEAU-LIETARD Nadine –
PELTIER Marthe - PELLETIER Roger – PIGNON Maurice - RAVIOLI Jacques – REBER
Gilbert – REMY Bernard - REMY Irène – REMY Philippe - REUILLARD Jacques - ROBERT
Gérard – ROSEMAIN Michel - ROSSELOT Lionel - ROUGY Pierre – RUER André – RUI
Fernand - SAVORGNANO Dominique - SCHIELL Gisèle –SCHNOEBELEN Michel -
SCHROLL Michel - SEYDEL Jean-Loup — SIEGWALD Christophe – STEUX Didier -
TENAILLON Bernard - TOURNIER Jean-Claude – TRAVERS Gérard - TRINCKLIN Eric –

VEITH Eric - VOGELWEID Pierre – WILHELM Xavier - WITTMAN Roland – WOLF Gérard -
YODER David – ZUMKELLER Michel

126 présents – 0 pouvoir(s).

Excusés :

BARRE Edmond – BEGUINET Pascal - BELZ Hubert - BIDAL Frédéric –BUSSER François –
CASSAT Pierre-André - CHERASSE Jean-Claude – FAURE Françoise - FREYBURGER Agnès
- LARDIER Sylvie – MANZONI Sylvie - MARTIN Pascal – MATHEY Jean-Claude –
MENOTTI Pascal - MESLOT Damien - MORITZ Michel - MOUGEY Véronique - PERRIN
Cédric – PEUREUX Marie-Christine – PIFFER Mario – RESPINGUE Jacques - RICHIER
Philippe – SENTENAC Jean-Louis - SIMONIN Philippe - WOLF Jean-Louis

Assistaient :

BILLIG Janine - COURTOT Evelyne –FLEURY Alain - RICHARD Denis – SCHREPFER
Gérard - SERRE Bernard – TORCHE Anne-Marie
SAUVE Michel – HOSATTE Francine – STANTINA Guillaume



Monsieur BOURQUENEZ représente à la fois la commune d’Auxelles-Bas et la Communauté de
Communes de la Haute Savoureuse. Monsieur CODDET représente à la fois la commune de
Giromagny et le Syndicat Intercommunal des eaux de Giromagny. Ils bénéficient de par ce fait de
deux voix.

Le quorum étant atteint, il est fait appel au doyen de l’assemblée pour présider la séance. Il s’agit
de monsieur Robert LAURENT élu de Beaucourt.

Monsieur DENNECKER de Vétrigne est désigné comme secrétaire de séance.

1) ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Laurent fait appel aux candidatures pour la présidence du SIAGEP.

Monsieur Michel Gaidot est l’unique candidat.

Il est demandé aux membres du Comité de procéder à l’élection du Président à bulletin secret.
Monsieur Jeand’heur de Béthonvilliers ayant du quitter la réunion, le nombre de votants est donc
de 127.

Le dépouillement des bulletins donne le résultat suivant :

- monsieur Michel Gaidot : 113 voix
- bulletins blancs : 14
- bulletin nul : 0

Monsieur Michel Gaidot est proclamé élu Président, est installé dans ses fonctions et est invité à présider la séance.

2) FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET D'ASSESEURS COMPOSANT LE BUREAU

Monsieur le Président propose de constituer le Bureau du syndicat comme suit :

- un président
- 4 vice-présidents
- 10 assesseurs

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

3) ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

ς Election du 1^{er} vice-président

Monsieur Gaidot rappelle que depuis la création du syndicat, le poste de 1^{er} vice-président est toujours revenu à un représentant de la ville de Belfort. Il souhaite donc qu'il en soit également ainsi aujourd'hui.

Monsieur Jacques RAVIOLI, représentant la ville de Belfort est candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Il est passé au vote.

Monsieur Jacques RAVIOLI est élu 1^{er} vice-président à l'unanimité moins un vote blanc.

ς Election du 2^{ème} vice-président

Monsieur Gaidot propose que soit désigné à ce poste un candidat issu de l'Association des Maires de France.

Monsieur Yves OLIVIER, représentant la commune d'Evette-Salbert est candidat. Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Il est passé au vote.

Monsieur Yves OLIVIER est élu 2^{ème} vice-président moins un vote blanc.

ς Election du 3^{ème} vice-président

Monsieur le Président souhaite que ce poste revienne à un élu d'une commune rurale.

Monsieur Roland WITTMAN de Cunelières et monsieur MARTIN Jean-Luc de Bermont se portent candidats.

Il est passé au vote.

- monsieur WITTMAN Roland : 32 voix
- monsieur MARTIN Jean-Luc : 80 voix
- bulletins blancs : 15
- nul : 0

Monsieur Jean-Luc MARTIN est élu 3^{ème} vice-président à la majorité des voix.

ς Election du 4^{ème} vice-président

Monsieur Gaidot propose la candidature de monsieur Olivier MICHAU élu de Bavilliers. Aucune autre candidature n'est enregistré.

Il est passé au vote.

Monsieur Olivier MICHAU est élu 4^{ème} vice-président.

4) ELECTION DES ASSESSEURS

Monsieur Gaidot fait appel aux candidatures. Monsieur Edmond BARRE de Grosmagny, excusé pour la présente réunion s'est porté candidat par courrier ainsi que monsieur SENTENAC de Sermamagny. Les candidats sont les suivants :

- monsieur Edmond BARRE de Grosmagny
- monsieur SENTENAC de Sermamagny
- monsieur Claude BRUCKERT de Bretagne
- monsieur Jean-Louis SENTENAC de Sermamagny
- monsieur Jean-Claude MARTIN de Moval
- monsieur Saïd KHELOUFI de Delle
- monsieur Christian CODDET de Giromagny
- monsieur Maurice CHIRON de Valdoie
- monsieur Roland WITTMAN de Cunelières
- madame Renée HUMBERT de Lamadeleine-val-des-Anges
- monsieur Alain IPPONICH d'Auxelles-Haut

Il est passé au vote. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

5) ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Président rappelle que selon l'article 279 du code des marchés, la commission doit comprendre :

- le Président de l'établissement public
- 5 membres désignés par l'assemblée délibérante

Monsieur Gaidot souligne la disponibilité qu'implique la participation à cette commission qui se réunit en journée.

Les personnes suivantes se portent candidates en tant que titulaires :

- monsieur Eric TRINCKLIN d'Evette-Salbert
- monsieur Maurice CHIRON de Valdoie
- monsieur Jacques RAVIOLI de Belfort
- monsieur Yves OLIVIER d'Evette-Salbert
- monsieur Roland WITTMAN de Cunelières

Il est passé au vote. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

Sont candidats en tant que suppléants :

- monsieur Olivier MICHAU de Bavilliers
- monsieur Gérard GEORGEOT de Danjoutin
- monsieur Claude BRUCKERT de Bretagne
- monsieur Daniel BRACONNIER d'Essert
- monsieur Alain IPPONICH

Il est passé au vote. Tous les candidats sont élus à l'unanimité.

6) DETERMINATION DES INDEMNITES DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Le SIAGEP de part ses diverses activités génère une charge de travail importante et nécessite la mobilisation des élus.

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi 92-108 du 3 février 1992, du décret 93-732 du 29 mars 1993 traitant des indemnités de fonctions du Président et vice-présidents des EPCI, monsieur Gaidot propose que le Président et les vice-présidents perçoivent une indemnité mensuelle à compter du 1^{er} juin 2001.

Monsieur Gaidot propose une indemnité de 50 % du taux maximum autorisé pour le président et une indemnité de 20% de l'indemnité du président pour les vice-présidents.

S'agissant d'un EPCI non doté d'une fiscalité propre et en application du 2° de l'article 1 du décret n° 93-732, l'indemnité allouée au président est déterminée ainsi :
50% de 50% des 75% des 90% du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

$$\underline{\text{Valeur indice } 1015 \times 90\% \times 75\% \times 50\%}$$

2

L'indemnité allouée aux vice-présidents est égale à 20% de celle du président soit :

$$\frac{(\text{Valeur indice } 1015 \times 90\% \times 75\% \times 50\%) \times 20\%}{2}$$

Les membres du Comité n'ayant pas d'observations particulières à formuler, la délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00.

Fait à Belfort, le 17 mai 2001

Le Président,

Michel GAIDOT